Journée d'études sur la réforme du baccalauréat

"Choisir, orienter et réussir dans le nouveau lycée général"

Le **mardi 14 octobre 2025** en **salle des séminaires** à la **MSH** (campus de Dijon)

Organisée par l'**IREDU**

Programme

9h : Accueil

9h30 : Introduction de la journée, par Sophie Morlaix (IREDU)

9h45 : Chloé Pannier (CREN) « *Education à l'orientation et réforme du bac général : un couple en tension ? Les enseignants de lycées généraux face aux choix de spécialités des lycéens* »

10h30 : Faustine Vallet-Giannini (IREDU) « *Des pratiques de notation divergentes selon les lycées ? Le cas des enseignements de spécialité* »

11h15 : Colombe Saillard (Collège de France/EHESS) « *Les mathématiques : une anomalie au sein du nouveau lycée ? – Analyse de la fabrique d'une réforme éducative* »

~ Déjeuner (12h-13h) ~

13h : Zïa Ceccone (EHESS/INED/CMH) « *Ce que choisir veut dire : comprendre les logiques différenciées des choix de spécialité en Seconde GT dans leurs contextes* »

13h45 : Calliste Dorléans (IREDU/IRISSO) « *La réforme du bac, une réforme du post-bac ? Le système des spécialités et la reconfiguration de l'orientation dans le supérieur* »

14h30 : Margot Déage (LaRAC) et Mathieu Rossignol-Brunet (IREDU) « *De la « voie royale » scientifique aux mathématiques « discipline reine » : quels effets de la réforme du baccalauréat sur les hiérarchies socio-scolaires ?* »

15h15 : Conclusion sur les perspectives, par Cathy Perret (IREDU)

Résumés des communications

-9h45-

Chloé Pannier (Doctorante, CREN)

Titre : Education à l'orientation et réforme du bac général : un couple en tension ? Les enseignants de lycées généraux face aux choix de spécialités des lycéens.

Résumé : La réforme du baccalauréat général entrée en application en 2021 a profondément modifié les modalités d'orientation au lycée en substituant aux filières classiques un système de spécialités censé favoriser l'individualisation des parcours. Cette reconfiguration, articulée à la logique de responsabilisation individuelle portée ces dernières années et renforcée par la loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE), redéfinit les attendus envers les lycéens mais aussi les rôles des enseignants dans l'éducation à l'orientation (Daverne-Bailly et Bobineau, 2020 ; Lehner et Pin, 2024 ; Pannier et Michaut, 2024). Dans un contexte de massification scolaire, d'individualisation des parcours et de responsabilisation des acteurs (Frouillou et al., 2020 ; Frouillou et al., 2022 ; Rossignol-Brunet et al., 2022), cette communication interroge alors les tensions générées par cette réforme entre finalités pédagogiques et logiques d'anticipation des débouchés post-bac à l'heure où le bac ne semble plus constituer l'horizon du lycée. Les enseignants de lycées, alors au cœur de l'éducation à l'orientation, vont en fonction de leur identité professionnelle (Cattonar, 2001, 2006) accepter ou résister face à la réforme (Bedoin et Daverne, 2014). Aussi, face à cela, comment se positionnent-ils et comment articulent-ils leur mission pédagogique avec les injonctions d'éducation à l'orientation dans le cadre des choix de spécialités ? L'analyse mobilise une méthodologie mixte combinant 30 entretiens compréhensifs réalisés auprès d'enseignants de lycées de la 2nde à la Terminale ainsi qu'un questionnaire sociologique administré à 252 enseignants dans plusieurs académies. Les résultats montrent une tension forte entre les objectifs affichés d'individualisation des parcours et une normativité implicite centrée sur les « bonnes combinaisons » stratégiques à adopter en vue de Parcoursup. Ils révèlent également une reconfiguration du travail enseignant pris entre prescriptions institutionnelles, attentes familiales et arbitrages pédagogiques. Nombreux sont les enseignants à faire état d'une difficulté à accompagner les élèves dans leur processus d'orientation, difficulté qui était déjà présente mais qui se voit renforcée du fait de la réforme. Les résultats soulignent ainsi le sentiment d'injonctions contradictoires, une redéfinition des frontières du métier et des formes de désajustement identitaire face à la montée en puissance d'un rôle d'accompagnateur et de conseiller, souvent perçu comme flou, inégalement outillé et éloigné de leur cœur de métier.

-10h30-

Faustine Vallet-Giannini (Doctorante, IREDU)

Titre : Des pratiques de notation divergentes selon les lycées ? Le cas des enseignements de spécialité

Résumé : Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, la prise en compte du contrôle continu a relancé les débats autour de la fiabilité et de la légitimité de ce type d'évaluation, que la docimologie identifie comme particulièrement exposé aux biais de notation. Cette question est d'autant plus importante que les lycéens sont en grande partie sélectionnés sur *Parcoursup* à partir des notes figurant sur leurs bulletins scolaires. Ce travail de recherche propose donc d'étudier la question des biais de notation dans l'évaluation des enseignements de spécialité (EDS). En effet, les EDS font l'objet d'une double-évaluation : d'abord au contrôle continu, puis lors de l'examen national du baccalauréat. Il est également choisi de s'intéresser plus précisément aux différences de pratiques de notation selon les établissements scolaires. Ainsi, les analyses portent sur un échantillon d'environ 15000 lycéens ayant obtenu leur baccalauréat en 2022 au sein d'une académie française. Les résultats permettent de révéler des écarts de notation entre le contrôle continu et les épreuves nationales, variables selon les EDS et selon les caractéristiques contextuelles des lycées. En cela, le sens des biais de notation selon le contexte scolaire tend à avantager les publics les moins favorisés, ce qui pourrait contribuer à atténuer certaines inégalités d'orientation scolaire entre les élèves au travers de la procédure *Parcoursup*.

-11h15-

Colombe Saillard (Doctorante, EHESS/Collège de France)

Titre : Les mathématiques : une anomalie au sein du nouveau lycée ? – Analyse de la fabrique d'une réforme éducative

Résumé : La réforme de 2019, initialement cadrée par le pouvoir exécutif autour de problèmes relatifs au baccalauréat et à la transition entre le secondaire et le supérieur, a finalement entrainé comme par voie de conséquence une réorganisation complète des enseignements du lycée général. Les mathématiques occupent dans ce nouveau lycée une place tout à fait atypique, qui a d'ailleurs été maintes fois renégociée et modifiée depuis la première mouture de la réforme, et ne semble toujours pas aujourd'hui complètement stabilisée. Là où les autres disciplines possèdent toutes un statut plus clair de discipline fondamentale ou de discipline de

spécialisation, les mathématiques se distinguent par leur statut beaucoup plus ambivalent, conféré notamment par l'existence de différents degrés de spécialisation en terminale.

Nous nous demanderons dans cette communication comment a été produit concrètement ce statut hybride de l'enseignement des mathématiques, qui ne semble avoir été prévu, pensé et voulu par aucun groupe d'acteurs. Partant de l'hypothèse que la clé de l'énigme réside dans les modalités effectives de fabrique de la réforme, nous proposerons une analyse de son élaboration au niveau central, située au croisement de la science politique et de la sociologie de l'action publique. Nous étudierons en particulier l'évolution, au gré de leurs interactions mais aussi en lien avec des dynamiques externes, des argumentaires et des stratégies des différents groupes d'acteurs impliqués dans le processus de réforme sur la question des mathématiques. Nous nous appuierons pour ce faire sur un corpus d'articles de presse et de documents officiels publiés entre le printemps 2017 et l'été 2018, complétés par des entretiens avec des acteurs ayant participé au processus d'élaboration de la réforme.

-13h-

Zïa Ceccone (Doctorante, EHESS/INED)

Titre : Ce que choisir veut dire : comprendre les logiques différenciées des choix de spécialité en Seconde GT dans leurs contextes

Résumé : La réforme du baccalauréat général, qui remplace les anciennes séries par un choix « à la carte » de trois enseignements de spécialité à l'issue de la classe de Seconde, soulève des interrogations sur les logiques sociales à l'œuvre dans les choix d'orientation. Comment les lycéens sélectionnent-ils leurs spécialités ? Loin d'être de purs acteurs autonomes, leurs décisions s'inscrivent dans un processus encadré par l'institution scolaire, les entourages familiaux, les pairs, ainsi que par les ressources disponibles dans l'espace local – un cadre qu'il importe d'analyser.

Cette communication s'appuie sur une thèse en cours mobilisant une méthodologie mixte, consacrée à l'analyse des choix d'orientation au lycée général (baccalauréat et enseignement supérieur) en lien avec l'espace géographique de socialisation des élèves, afin d'enrichir les connaissances sur la dimension socio-spatiale des inégalités scolaires.

Le propos s'appuiera ici sur le volet qualitatif de la recherche, fondé sur une enquête ethnographique longitudinale menée dans trois lycées contrastés : un établissement situé à Lyon, un en périphérie lyonnaise et un à Nevers. Dans chacun de ces lycées, deux classes de Seconde ont été observées (N=6), à la fois lors des journées ordinaires de cours et pendant les moments spécifiquement dédiés à l'orientation (conseils de classe, réunions parents-professeurs, heures de vie de classe, présentations des spécialités, etc.). En parallèle, trente

élèves (10 par établissement) font l'objet d'un suivi approfondi de la Seconde à la première année post-bac. Des entretiens annuels menés avec ces élèves et leurs parents permettent d'analyser l'évolution de leurs projets d'orientation et de leurs aspirations, ainsi que les cadrages familiaux et scolaires qui les accompagnent.

-13h45-

Calliste Dorléans (Doctorante, IREDU)

Titre : La réforme du bac, une réforme du post-bac ? Le système des spécialités et la reconfiguration de l'orientation dans le supérieur

Résumé : La réforme du baccalauréat général de 2018 a instauré un nouveau système de filières au lycée, basé sur des enseignements de spécialités. En classe de Première, les lycéens choisissent trois spécialités puis, ils en abandonnent une à l'entrée en Terminale, les deux spécialités restantes forment ce qu'on appelle une doublette. On s'intéresse ici aux répercussions de ce système sur l'orientation post-bac. A partir d'une approche comparative entre les sessions de 2019 (pré-réforme) et 2022 (post-réforme) du baccalauréat, notre objectif est de mettre en évidence la reconfiguration de l'orientation dans l'enseignement supérieur.

Cette étude se base sur les données des enquêtes Conditions de Vie Etudiante (CDV) de 2020 et 2023 de l'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE). Sur la base d'un panel de méthodes statistiques, qui vont de l'analyse géométrique des données à la régression logistique, ce travail quantitatif propose une analyse inédite à l'échelle nationale de cette réforme.

On présentera d'abord les liens entre doublettes de spécialités et filières de l'enseignement supérieur. Prenant aussi bien en compte le type d'institution (Université, CPGE, écoles, STS/IUT) que le domaine disciplinaire, cette analyse dévoile une restructuration de l'orientation post-bac. Ensuite, sur la base d'une catégorisation algorithmique des types d'orientation, on se centre sur l'évolution des profils disciplinaires des étudiants et de leur orientation depuis la réforme. Cette analyse permet de mesurer les poids différenciés des spécialités dans l'orientation dans le supérieur. Enfin, à partir de l'étude des profils sociaux, scolaires et genrés des étudiants, on établit une typologie de l'orientation post-bac depuis la réforme du baccalauréat. Cette typologie témoigne d'une reconfiguration de l'orientation, aussi bien du point de vue des publics des filières que de la hiérarchie institutionnelle et disciplinaire de l'enseignement supérieur.

-14h30-

Margot Déage (MCF, LaRAC) et Mathieu Rossignol-Brunet (MCF, IREDU)

Titre : De la « voie royale » scientifique aux mathématiques « discipline reine » : quels effets de la réforme du baccalauréat sur les hiérarchies socio-scolaires ?

Résumé : La réforme du baccalauréat de 2018, conçue pour abolir la hiérarchie des filières, semble avoir instauré en retour une hiérarchie des disciplines et des options. Dans cette communication, il sera question de l'évolution du rôle des mathématiques à la fois dans l'orientation scolaire et dans l'accès à l'enseignement supérieur à partir d'une analyse comparée des données nationales Parcoursup de 2018 et 2021. D'un côté, la réforme a entrainé une diminution significative de la part des élèves suivant un enseignement approfondi en mathématiques, et particulièrement pour les filles et les élèves issus de classes populaires. De l'autre, le choix des mathématiques qui advient désormais à la fin de la seconde semble déterminant pour l'accès aux filières sélectives du supérieur. C'est particulièrement le cas de l'option mathématiques expertes, dans laquelle – plus que dans l'ancienne spé Maths - les garçons de milieux favorisés sont surreprésentés, et qui permet un accès prioritaire en CPGE scientifiques MPSI et PCSI, tandis que les filles d'un même profil socio-scolaire optent plus souvent pour la spé SVT qui les conduit vers les filières de santé.